



Retenue sur caution bail commercial

Par **56570Locmiquelic**, le **13/02/2020** à **12:52**

Bonjour

En 2012 j'ai prit un bail commercial en cours qui précisait que je prenait le local dans l'état ,il n'y a pas eu d'etat des lieux d'entree.j'ai effectué environ 40000€ de travaux dans la surface de vente et la vitrine ,je n'ai pas refait la réserve et la partie toilette qui contenait des wc et un lave main très vétuste mais qui fonctionnait.J'ai mis fin à mon bail en 2019 sans faire d'etat des lieux de sortie (la propriétaire me précisant qu'il n'y en avait pas besoin). Le nouveau bailleur trouvait les wc et le robinet du lave main trop vétuste et à donc fait faire les réparations , la propriétaire quand à elle m'a gardé une partie des réparations sur la caution. Est ce normal ? Ou dois je m'adresser pour ce litige car la propriétaire ne veut pas me rembourser ! Merci